



Opération Marché de Noël À Maurs

RÈGLEMENT



Le Marché de Noël est une animation mise en place par la municipalité de Maurs en collaboration avec l'Association des Commerçants et Artisans de Maurs, le Crédit Agricole et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal.

Le principe :

A partir d'un achat de 1€, un bon de participation est remis au client.

Chaque bon permet de tenter de gagner un chèque KDO d'une valeur de 10 euros par personne, à utiliser avant le 25 février 2023 dans un des commerces Maursois participants à l'opération.

➔ **Au total 2200€ en chèques KDO seront à gagner.**

Règlement :

- A partir d'un euro d'achat dans un des commerces Maursois participants à cette opération, vous recevrez un bon de participation.
- Pour être valable, chaque bon de participation devra être tamponné d'un cachet par trois commerçants.
- Les bons de participation seront distribués du jeudi 8 décembre au matin, au 11 décembre 2022 à midi.
- Pour tenter de gagner des chèques KDO d'une valeur unitaire de 10 euros, vous devrez obligatoirement présenter un bon de participation nominatif à « la roue de la chance » installée Place des Cloître à Maurs, le dimanche 11 décembre 2022 de 11h30 à 12h30 et de 16h à 17h.
- Un bon de participation présenté permet de tourner la roue une seule fois. 10€ est le montant maximal possible à gagner par personne
- Les bons de participations restants pourront être déposés dans l'urne installée à côté de la roue de la chance. Au total 200 euros en chèque Kdo de 10 euros seront attribués par tirages au sort (un chèque Kdo de 10 € maxi par personne).
- Les chèques KDO gagnés pourront être utilisés dans les commerces Maursois participants à l'opération jusqu'au 25 février 2023 ; après ils deviennent caduques.